



DIRECTION GÉNÉRALE

Direction des affaires juridiques

**DÉCISION MODIFICATIVE N° 25-68
DU 19 JUIN 2025**

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur Général, ordonnateur du budget,

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret du Président de la République du 29 décembre 2023 portant nomination de M. Raymond LE MOIGN en qualité de Directeur Général des Hospices civils de Lyon.

Vu la note de service de la direction générale des HCL n°16-12 du 29 juin 2016 nommant Mme Anne DECQ-GARCIA.

D É C I D E

Article 1 :

La présente décision a pour objet de modifier la décision de délégation de signature n°25-34 du 20 février 2025 du groupement hospitalier Sud des HCL, publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône du 21 février 2025.

Article 2 :

L'article 5-B de la décision du 20 février 2025 visée à l'article 1er est remplacé par les dispositions suivantes :

« ...

B. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Elie PORTIER, délégation est donnée concomitamment à :

- Mme Fleur ENRIQUEZ-SARANO, attachée d'administration hospitalière à la direction du groupement hospitalier Sud ;
- M. Guillaume MARIAUD, chargé de mission ;
- M. Victor DEBAT, ingénieur hospitalier chargé de la sécurité ;
- M. Fabrice SANDELION, adjoint à l'ingénieur en charge de la sécurité ;
- M. Sylvain CHARRIER, adjoint à l'ingénieur en charge de la sécurité ;
- M. Eric VERCHERE, adjoint à l'ingénieur en charge de la sécurité ;
- M. Mohamed KHIARI, adjoint à l'ingénieur en charge de la sécurité »

Article 3 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône.

Outre un recours gracieux, un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Directeur Général,


Raymond LE MOIGN